



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2024-024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Claire CANDELA, Christian CHILLI et Fabien MICHEL.

Excusée : Carmen FERNAGUT représentée par Hugues MARTIN.

Absents : Alain POILPRÉ, Michel MANISCALCO et Virginie MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CLUB LEO LEGRANGE D'AMPUS POUR L'ANNEE 2024

Messieurs Alain POILPRE et Michel MANISCALCO, respectivement Adjoint au Maire et Conseiller Municipal de la commune d'Ampus, étant des membres de l'association, quittent la séance, ne prennent pas part aux débats et ne participent pas au vote.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association CLUB LEO LAGRANGE D'AMPUS pour l'année 2024.

En réponse à la demande de l'association, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer et de verser la subvention suivante :

| COMPTE | ORGANISMES | MONTANT 2024 |
|--------|---------------------------|--------------|
| 65748 | CLUB LEO LAGRANGE D'AMPUS | 1 500.00 € |
| | TOTAL | 1 500.00 € |

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'association CLUB LEO LAGRANGE D'AMPUS d'un montant de 1 500 € pour l'année 2024,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2024.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

